



Chronique CSE d'un Syndicat Engagé

Compte rendu CSE du 30 Janvier 2020

La réunion était présidée par Mr Le Gourrierec Yann, assisté de Mme Viaud- Murat Anne et de Mme Roger Isabelle.

Compte rendu de la Commission Economique et Intéressement du 20 décembre 2019.



Ça existait déjà mais ça n'était pas le même sujet...

Comme il a été dit à la convention, les résultats sont meilleurs. Cependant, les élus alertent la direction sur le fait qu'il faut toujours en faire plus avec toujours moins d'effectif !

Pour calmer un peu les esprits, la direction nous indique que la CEBPL projette de distribuer au titre de l'année 2019 (aujourd'hui ce n'est qu'une prévision, nous indique Mr Le Gourrierec) un montant de Rémunération Globale Aléatoire de **9 200 000 euros** constituée de l'intéressement.

L'an dernier, nous avons eu **6 785 226 €**. Soit une augmentation de **2 414 774 €**. Sachant que l'an dernier nous avons eu la prime MACRON, les élus du Syndicat Unifié/UNSA font remarquer que cela reviendra donc sensiblement au même pour les salariés malgré ces bons résultats, mais parce que le nombre de salariés a très sensiblement diminué.

Information/Consultation : avis à rendre sur 48 agences.



« Ne rien dire ne rien voir ne rien entendre »

C'est paraît-il le secret du Bonheur...

Dans un premier temps, vos élus du Syndicat Unifié/UNSA alertent la direction sur le fonctionnement de la commission CSSCT. En effet, cette commission est en surcharge de travail avec 48 dossiers à l'ordre du jour pour les aménagements en agence.

Normalement chaque agence doit être visitée, par au moins un élu du CSSCT avant la réunion. Ces visites permettent d'échanger avec les salariés et ainsi relever des points factuels à améliorer voire à changer dans les projets présentés par la direction.

Sur les 48 agences, 6 n'ont pas été visitées. Vos élus du Syndicat Unifié/UNSA informent la direction qu'ils ne participeront pas aux votes pour ces 6 agences et sortiront de la réunion. Pour ces agences, la CGC et la CFDT sont restés uniquement pour s'abstenir. Leur abstention vaut avis et permet de valider le projet.

Pour les autres agences, de façon générale, vos élus du Syndicat Unifié/UNSA ont voté « contre » les avis concernant « l'accueil affaire de tous » car ce concept désorganise et bouleverse le bon fonctionnement en agence (suppression du métier de Conseiller Clientèle, manque de bureau pour les métiers spécialisés, les imprimantes individuelles sont enlevées...). Nos conditions de travail se dégradent donc encore.

Cependant, devant notre insistance sur le mauvais fonctionnement de la CSSCT, la direction nous indique qu'une réunion se tiendra au mois de février sur ce sujet.

Vote sur la Commission Enfance, destinations ETE 2020

Un large choix de destination est présenté en séjours enfants pour l'été 2020.

Cette année, la commission a décidé d'exclure les séjours linguistiques à WELLS et EXMOUTH, notamment en raison du Brexit et de nouvelles formalités qui pourrait en découler. Cependant, vos enfants pour les 14/17 ans pourront découvrir un magnifique pays où l'on parle aussi anglais : l'Irlande.

La mise en ligne de ces séjours sera sur le site la première semaine de février et la date de fin des inscriptions sera le 02/04/2020. A vos clics !

Information/ consultation : Sur le projet Banquier et Entrepreneur



Toutes les banques en rêvent, la Caisse d'Épargne va le faire.

L'introduction en est faite par Madame NAMIAS (membre du directoire en charge de la BDD). Selon elle, il faut retenir 3 choses :

- 1) Tout d'abord, c'est un projet qu'il faut bien comprendre comme une alternative à la fermeture des agences.
- 2) C'est un pilote et personne ne sait dire le résultat et la réussite de ce projet. Personne ne l'a vu fonctionner en France. Soit la CEBPL le développe soit elle l'arrête. C'est un pilote sur au moins 12 mois.
- 3) Selon Madame NAMIAS, c'est un projet de « courage » car depuis 15 ans les banques françaises en parlent mais aucune banque n'a osé le faire.

Ce modèle existe déjà en Belgique mais la réglementation est différente dans ce pays.

Le constat : « De nouveaux acteurs comme les GAFAs, fintech... séduisent de plus en plus nos clients. Si la CEBPL n'évolue pas, elle risque de perdre des parts de marché ». Actuellement, le réseau de la CEBPL est composé à 47% d'agences de 3 ETP ou moins. Les équipes commerciales n'ont pas le temps de conquérir de nouveaux clients. Selon la CEBPL, le PNB des agences de 2 ETP et moins est en baisse. Les équipes RH font aussi le constat qu'ils ont des difficultés pour trouver et fidéliser les salariés dans certains secteurs.

Ce projet, c'est quoi ? : C'est une nouvelle stratégie de distribution au niveau du réseau agence. Par exemple, pour des agences qui ferment en milieu rural, un Conseiller Indépendant Local (CIL) implanté localement, sera le mandataire exclusif de la Caisse d'Épargne et pourra renforcer la présence de notre entreprise. Cette option permettra à la CEBPL de conserver son empreinte territoriale. Le CIL n'aura qu'un rôle de conseil et c'est la banque en ligne qui réalisera les actes de gestion et les opérations bancaires qui découleront de cette prestation de conseil (épargne, assurance, crédit, bancarisation).

Le CIL est un indépendant :

- Il n'existera donc aucun lien de subordination entre la CEBPL et lui,
- Il exercera dans ses propres locaux ou dans ceux de la CEBPL avec l'informatique de la caisse. Il travaillera avec un GCPRO et un CAGP si nécessaire, le CIL sera simplement un relais.
- Il sera rémunéré, dans un premier temps, par la production nouvelle sur la base d'une rétrocession des marges et par un commissionnement sur chacun des produits. Elle prendra en compte également la défense et la préservation des stocks. Sur cette composante, la rémunération du CIL sera assise sur la croissance des encours, l'évolution du fonds de commerce et la progression du PNB commercial de l'agence.

Dans un deuxième temps, le CIL aura une surprime pouvant représenter jusqu'à 20% du montant de ses commissions récompensant une performance pérenne et durable. Ces critères encouragent, selon la direction, une production saine, le respect de la conformité et la satisfaction des clients.

Le recrutement se fera par la RH avec, pourquoi pas des assureurs ou des anciens employés de banque, même de la Caisse d'Épargne.

La CEBPL a présenté ce projet à BPCE en décembre dernier et a eu son accord pour trois tests sur la région. Elle prévoit donc de commencer au mois de juin pour une agence et deux agences au mois de septembre.



Espérons que tel ICARE on ne s'y brûle pas les ailes

La CEBPL doit préparer un rendez-vous avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) de la Banque de France pour valider définitivement son projet. Si l'ACPR met son veto, la caisse ne pourra pas mettre son projet à exécution.

Ce projet important a suscité de la part des élus de nombreuses questions et inquiétudes en séance, quant à l'aspect économique, social et déontologique. Les élus du CSE ont donc voté à l'unanimité le recours à un expert. Cette expertise permettra à l'instance de réaliser sa mission, à savoir alerter et sensibiliser les élus.

Le cabinet SYNDEX a été désigné pour apporter son expertise sur ce projet.

Vos représentants au CSE : Marie Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN.